

COMMUNE DE CARENNAC

Séance du 24 juin 2019

Membres en exercice : 8	Date de la convocation: 19/06/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges LABOUDIE</i>
Présents : 6	Présents : Georges LABOUDIE, Nicole CAYRE, Joël DELPEYROUX, Mireille BENNET, Colette PROENCA, Francis LEONARD
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Jean-Christophe CID par Nicole CAYRE
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Pascal ARMANDO
	Secrétaire de séance: Nicole CAYRE

Ordre du jour:

1. Adhésion au Syndicat Mixte du Limargue pour la compétence non-obligatoire- Eau potable- Distribution
2. Annulation délibération DE_2019_033 pour erreur matérielle
3. Proposition d'achat d'un chemin communal – Madame TERRIER Maryse
4. Autorisation Marché hebdomadaire – dimanche du 30/06/2019 au 27/10/2019 dans le Parc du Château
5. Questions diverses

A Carennac le 19/06/2019

Le Maire

Georges LABOUDIE

Délibérations du conseil:

1. Adhésion au Syndicat Mixte du Limargue pour la compétence non-obligatoire - Eau potable- Distribution (DE 2019 037)

Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 qui fixe un mécanisme de minorité de blocage, qui s'aligne sur celui prévu pour les plans locaux d'urbanisme, permettant le report du transfert de l'une ou des deux compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026,

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Mixte du Limargue proposant l'adhésion à la compétence eau potable et assainissement, selon les modalités instituant une compétence obligatoire pour la production d'eau potable, et l'adhésion à la carte pour la distribution d'eau potable et l'assainissement,

La commune de Carennac souhaitant mettre en œuvre un véritable projet de mutualisation à l'échelle du Syndicat Mixte du Limargue, échelle territoriale adaptée et permettant de mettre en œuvre une

organisation performante et une tarification des services permettant d'assurer un égal accès à l'eau de qualité sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte, M. le Maire soumet au vote l'adhésion au Syndicat Mixte. Il est rappelé que ce transfert de compétence entraînera, de fait, la disparition des syndicats dont les domaines d'intervention auront été totalement transférés.

Pour la compétence Eau Potable – Distribution

Après avoir délibéré,

Voix pour :

Voix Contre :

Abstention :

le Conseil Municipal de Carennac décide de l'adhésion au Syndicat Mixte du Limargueau 1^{er} janvier 2020, pour la compétence non obligatoire Eau Potable – Distribution

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 24 Juin 2019

Le Maire

Georges LABOUDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

2. Annulation délibération DE 2019 033 pour erreur matérielle (DE 2019 038)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération DE_2019_033 doit être annulée du fait d'une erreur matérielle.

En effet, la demande d'achat du Chemin communal a été faite par Madame SCHULER TERRIER et non SCHULLER TELLIER comme indiqué dans la délibération DE_2019_033

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Absention : 0

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération DE_2019_033 pour erreur matérielle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 24 Juin 2019

Le Maire

Georges LABOUDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

3. proposition d'achat d'un chemin communal (DE 2019 039)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame **SCHULLER TERRIER** propriétaire de la parcelle AD 143, souhaite se porter acquéreur du chemin communal entre les parcelles AD 143, 150, 148, 144, 142, et en partie 135

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à

Voix pour : 0

Voix Contre : 7
Absention : 0

décide de ne pas donner suite à cette proposition d'achat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*Fait à Carennac le 24 Juin 2019
Le Maire
Georges LABOUDIE*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Autorisation Marché Hebdomadaire du dimanche du 30-06 au 27-10-19 Parc du Château (DE 2019 040)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que comme l'année dernière, le Comité des Fêtes souhaite organiser un marché hebdomadaire, le dimanche du 30/06/2019 au 27/10/2019 dans le Parc du Château.

Après en avoir délibéré à

Voix pour : 3

Voix contre : 1

Absention : 3

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Comité des Fêtes à organiser un marché hebdomadaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 24 Juin 2019

Le Maire

Georges LABOUDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication